

Visoconférence DGFIP du 8 mars 2022

En sortie de crise Covid – mais dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne - le Directeur Général a échangé par visioconférence avec les organisations syndicales, sur la situation à la DGFIP.

1/ LE CONTEXTE

=> Situation sanitaire :

Le Directeur Général constate la baisse très forte du nombre d'agents contaminés ou placés en ASA. M. Fournel précise que l'on est revenu sur des niveaux « *d'inter-vague* », en espérant la non survenance d'une nouvelle vague.

=> Retour à une situation de normalité :

1/ Le télétravail :

Le télétravail revient à partir de cette semaine au régime normal dans les conditions « *pérennes* ». Nous ne sommes plus dans un régime d'obligations ou de recommandations, dicit le DG, mais dans l'application des conventions de télétravail, ce qui n'exclut pas la formalisation de nouvelles demandes.

2/ Retour du collectif :

L'ensemble des mesures prises ou à venir doivent permettre de reconstituer un collectif de travail. A cet égard, sont de nouveau autorisés des événements de « *convivialité* » telle la possibilité d'organiser des « pots » dans l'enceinte du lieu de travail.

3/ Levée des contraintes sanitaires :

A partir de lundi prochain, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les lieux clos, intérieur, notamment au travail. Le masque ne demeurera obligatoire que dans les transports en commun.

Ceci ne veut pas dire que certains collègues ne continueront pas à porter de masques au bureau, pour des raisons de santé ou simplement par prudence. Il ne faudra pas les stigmatiser.

La DGFIP est dans l'attente des décrets gouvernementaux qui listeront les mesures. Ceux-ci, en règle générale, ne sont publiés que la veille de leur mise en œuvre.

M Rousseau indique qu'il ne faut pas exclure, en fonction de certaines circonstances, et des lieux, des mesures ponctuelles de retour à une prévention renforcée, en liaison avec le médecin de prévention.

La CGC a indiqué qu'elle prônait une grande prudence en matière sanitaire, la DGFIP étant à même d'adopter la même attitude envers la mise en application des mesures d'assouplissement.

En tout état de cause, les gestes « barrières » demeurent d'actualité : lavage des mains, aération des locaux...

=> La crise ukrainienne

Avec d'autres services de Bercy, la DGFIP est mobilisée dans les opérations de gels d'avoirs concernant l'identification des actifs et biens possédés par les personnes dans l'entourage du pouvoir russe : hommes d'affaires, oligarques et hommes politiques. L'union européenne a d'ores et déjà publié quatre listes nominatives.

Une « *task force* » est bâtie, regroupant des services de Tracfin, de la Direction Générale du Trésor, celle des douanes et de la DGFIP. Au sein de la DGFIP, les services de la DNEF et le SJCF – Sécurité Juridique Contrôle Fiscal – en particulier le bureau 1D (data mining) sont particulièrement mobilisés.

Il y a tout un ensemble d'actions menées au sein du MEFR (Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance), y compris sur des sujets « sanctions » comme l'interdiction d'importation, l'identification de nouvelles personnes ou structures, des recherches patrimoniales...

Le Ministère participe également aux réflexions stratégiques portant sur l'indépendance économique, l'alimentation énergétique ainsi que les mesures de soutien telle que la « prime énergie ».

2/ Actualité DGFIP :

=> La campagne IR :

La campagne IR débutera au début du mois d'avril, quelques jours avant le 1^{er} tour des élections présidentielles.

M. Fournel convoquera les syndicats à une visioconférence, en amont de la campagne déclarative, afin d'en exposer le cadrage.

=> Appel aux listes complémentaires :

Le DG a confirmé qu'il était fait appel à l'intégralité de la liste complémentaire – externe - du concours agents C soit 310 lauréats. Il s'agit de compenser le manque de reçus dans le cadre du concours interne C (niveau de note trop faible) et de faire face à des démissions (une vingtaine).

Il est également fait appel à la liste complémentaire de l'examen professionnel de B en A (3 collègues).

Tout en se félicitant de ces mesures, avec les autres syndicats, la CGC a une nouvelle fois évoqué le manque d'attractivité de la DGFIP, et des autres administrations... Pour notre syndicat, c'est la conséquence d'une dévalorisation des carrières à laquelle il faut ajouter la très forte baisse du pouvoir d'achat. Du seul fait du gel quasi constant du point d'indice, nous avons essuyé une perte de 20 % depuis le début des années 2000. C'est énorme !

Et pourtant, nous avons souligné le coup de chapeau de la Cour des Comptes, une fois n'est pas coutume. Celle-ci a salué dans son dernier rapport la qualité et l'engagement de la DGFIP, et

ceux de nos collègues douaniers, au cours de la crise sanitaire. Certes, la DGFIP est une administration « utile », il faudrait constamment se le rappeler...

M Fournel a rétorqué par une pirouette : « Si l'on demande des efforts de gains de productivité à une administration, ce n'est pas pour cela que l'on ne l'aime pas... ! ».

Il est trop tôt, à cet égard, pour mesurer l'impact emploi que pourrait avoir une mesure telle que le projet de suppression de la redevance TV qui figure au programme de plusieurs candidats à la présidentielle. Ne doutons pas qu'elle en aura.

=> Frais de déplacements :

A la demande des syndicats, le DG a promis d'examiner la situation particulière des agents « nomades » faisant un usage fréquent de leur véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle (vérificateurs, huissiers, géomètres...).

Les organisations syndicales ont fait la remarque que la DGFIP avait fait des économies substantielles avec le télétravail.

Le DG a répondu que dans le même temps, les agents avaient réalisé des économies du fait de déplacements moins nombreux. M Fournel a par ailleurs fait état des coûts élevés engagés pour l'équipement des agents en PC portables.

**La CGC Finances Publiques vous informe objectivement,
sans polémiques inutiles mais sans compromis.**

**Consultez toutes nos informations sur le site :
www.cgc-dgfip.info**



**Pour vous abonner gratuitement à nos publications :
adressez un courriel à : cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr**

**La CGC FiP vous représente, vous conseille et
vous défend au mieux de vos intérêts.
Soutenez-la ! Adhérez ! Voir la rubrique de notre site :**

